(Chambre commerciale) **COUR SUPÉRIEURE**

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°:

500-11-038010-092

DATE: Le 29 décembre 2009

sous la présidence de : Pierre Pellerin Régistraire

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE : 6552757 CANADA INC.,

Requérante

-et-

SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC.,

Syndic

-et-

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA.

-et-

6345191 CANADA INC. (GROUPE LAGASSÉ, INC.),

-et-

LAGASSÉ COMMUNICATIONS & INDUSTRIES SAS,

-et-



LAGASSÉ COMMUNICATIONS & INDUSTRIES GMBH,

Mises en cause

JUGEMENT

- [1] **VU** la Requête <u>amendée</u> en prorogation de délai en vue de déposer une proposition et en prorogation de la suspension des procédures décrétée suite au dépôt de l'avis d'intention;
- [2] VU les représentations des procureurs;
- [3] VU l'absence de contestation des créanciers garantis;
- [4] **ATTENDU** qu'il apparaît avantageux pour les créanciers qu'un délai soit accordé;

POUR CES MOTIFS:

- [5] ACCUEILLE la Requête <u>amendée</u> en prorogation de délai en vue de déposer une proposition et en prorogation de la suspension des procédures décrétée suite au dépôt de l'avis d'intention;
- [6] **PROROGE** le délai imparti à *6552757 Canada Inc.* pour soumettre une proposition à ses créanciers jusqu'au **12 février 2010**;

[7] LE TOUT SONS PROIS.